

Ref : CA2025/06

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (EXERCICE 2024) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du **14 mars 2025** réuni sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, R.719-51 et suivants, R.719-102 et R.719-104,
Vu les articles 202, 210,211, 212 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique,*

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

*Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère
scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans
le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;*

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Mme la directrice des affaires financières et de Madame l'agent comptable de l'université,

*Après avis de Mme la commissaire aux comptes de l'établissement aux termes duquel les comptes 2024 de l'Université Bordeaux
Montaigne sont certifiés sans réserves,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE :

Article 1 : Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les éléments d'exécution
budgétaire suivants :

- **1179 ETPT**, dont **958,9 ETPT** sous plafond d'emplois législatif et **220,1 ETPT** hors plafond d'emplois
- **109 138 574,51 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 88 326 438,23 € personnel
 - 14 870 727,92 € fonctionnement et intervention
 - 5 941 408,36 € investissement
- **106 360 192,51 €** de crédits de paiement dont :
 - 88 326 438,23 € personnel
 - 14 241 595,89 € fonctionnement et intervention
 - 3 792 159,39 € investissement
- **104 645 338,05 €** de recettes
- **- 1 714 854,46 €** de solde budgétaire déficitaire.

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **+ 1 085 065,76 €** de variation de trésorerie
- **- 2 686 630,27 €** de résultat patrimonial :
 - Université hors SACD : **- 3 891 719,88 €**
 - CFA : **+ 836 672,69 €**
 - SIGDU : **+ 368 417,02 €**
- **- 356 607,77€** d'insuffisance d'autofinancement
- **- 2 549 423,39 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide :

3.1 - pour le solde du compte report à nouveau au 31/12/2024 d'un montant de 5 786 697,79€, d'opérer comme suit :

Abondement en réserves :

➤ Université hors SCD : 5 637 206,69€

(Prélèvement sur le FRNG du BR1-2004 pour 5 597 867,08€ et les régularisations effectuées sur l'exercice 2024 pour + 39 339, 61 €)

➤ SCD-CFA : 238 566,32€

(Prélèvement sur le FRNG du BR1-2004 pour 260 342€ et les régularisations effectuées sur l'exercice 2024 pour - 21 775, 68 €)

Prélèvement sur les réserves :

➤ SCD-SIGDU : 89 075,22€

(Régularisation effectuées sur l'exercice 2024 pour + 89 075,22€)

3.2 - d'affecter le résultat comptable 31/12/2024 d'un montant de - 2 686 630,27€ ainsi :

Un abondement en réserves :

➤ SCD-CFA : 836 672,69€

➤ SCD-SIGDU : 368 417,02€

Un prélèvement sur les réserves :

➤ Université hors SCD : 3 891 719,98€

Article 4: Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération. Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Article 5: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Delibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 14 mars 2025.

Membres présents	24
Membres représentés	12
Abstention (s)	1
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le:

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux:

24 MARS 2025